ÉTAPE 5 · AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

5.2

Solaire, bois, eau de pluie : choisir ses solutions

Produire un peu de son énergie et de son eau : ce que chaque équipement apporte vraiment, et les démarches à connaître en Belgique.

DURÉE
45 minutes

AVANT
Avoir fait l'audit de la fiche 5.1

POUR QUI
Propriétaires, et locataires pour le kit solaire et la petite citerne

Le panorama

Solution	Ce qu'elle apporte	Points de vigilance
Panneaux solaires sur le toit	De l'électricité locale pour des décennies, peu d'entretien.	Investissement de départ ; rentable surtout si vous consommez en journée ; toit bien orienté et sans ombre.
Kit solaire « à brancher »	Une petite production sur une prise, sans travaux, possible en location ou sur un balcon.	Production modeste ; micro-onduleur homologué ; déclaration selon votre Région (page 2).
Chauffe-eau solaire	Bien dimensionné et orienté, il peut couvrir jusqu'à 60 % de l'eau chaude d'un ménage par an.	Moins productif en hiver ; installateur qualifié ; vérifiez les primes du moment.
Poêle à bûches ou à pellets	Une chaleur agréable, une ressource souvent locale, un secours en cas de coupure (bûches).	Bois sec obligatoire ; place pour le stockage ; entretien et ramonage ; fumées et particules fines.
Citerne d'eau de pluie	Moins d'eau de distribution pour les toilettes, la lessive, le jardin et le nettoyage.	Pas d'eau à boire ; filtration, pompe et entretien ; place pour la cuve.

La bonne question n'est pas « quelle technique ? » mais « pour quel besoin ? ». Une petite installation adaptée à votre consommation réduite vaut mieux qu'un grand projet surdimensionné.

1. L'électricité solaire

En Wallonie, les installations mises en service depuis le 1er janvier 2024 ne bénéficient plus du « compteur qui tourne à l'envers ». Partout, la règle est la même : plus vous consommez votre production au moment où elle est produite, plus elle est intéressante.

Consommer pendant que le soleil brille

- Lancer lave-linge, lave-vaisselle et boiler électrique en journée (départ différé).
- Recharger vélo, outils et ordinateurs l'après-midi.
- Dimensionner l'installation sur votre consommation de journée, pas sur votre facture totale.

Installation fixe sur le toit

- Faites réaliser le projet par un installateur professionnel, avec plusieurs devis.
- Toute installation doit être déclarée à votre gestionnaire de réseau.
- Un toit orienté entre sud-est et sud-ouest, sans ombre portée, donne les meilleurs résultats.

Le kit solaire à brancher sur une prise : les règles par Région

Région	Ce qu'il faut faire
Partout en Belgique	Autorisé depuis le 17 avril 2025, avec un micro-onduleur homologué par Synergrid, branché sur une prise fixe en bon état, sans rallonge ni multiprise.
Wallonie	Déclaration obligatoire auprès de votre gestionnaire de réseau (ORES, RESA, AIEG ou AIESH) et compteur communicant obligatoire.
Bruxelles	Déclaration à Sibelga dans les 30 jours suivant la mise en service.
Flandre	Pas de déclaration avec un compteur digital et moins de 800 W d'onduleur au total ; sinon, déclaration à Fluvius dans les 30 jours.

Le chauffe-eau solaire

Souvent le premier équipement solaire à envisager pour une famille : selon le Service public de Wallonie, il peut produire jusqu'à 60 % de l'eau chaude annuelle. Les primes régionales évoluent régulièrement : vérifiez les conditions du moment auprès de votre Région avant de signer un devis.

Sources : wallonie.be (fin de la compensation, 2024) ; ores.be ; bruxelles.be ; vlaanderen.be ; SPW Énergie, « 101 idées futées », 2024.

2. Se chauffer au bois

Un bois vraiment sec

- Moins de 20 % d'humidité : comptez 2 à 4 ans de séchage selon les essences.
- Stockez-le à l'abri de la pluie mais bien aéré, et rentrez quelques bûches un ou deux jours avant de les brûler.
- Un humidimètre bon marché permet de vérifier avant d'acheter ou de brûler.

Un appareil bien entretenu

- Faites entretenir chaque année un appareil de chauffage central au bois ou aux pellets par un technicien agréé.
- Faites ramoner le conduit au moins une fois par an par un professionnel ; les exigences précises varient selon la Région et votre assurance.
- Ne brûlez jamais de bois traité, peint ou de déchets.

Pourquoi tant d'insistance sur le bois sec ? Un bois humide chauffe mal, encrasse le conduit et produit beaucoup plus de fumée et de particules fines, mauvaises pour vos voisins comme pour vous. Plus d'infos : lamaitrisedufeu.be.

3. Récupérer l'eau de pluie

Pour quels usages ?

- Toilettes : environ un tiers de la consommation d'eau domestique.
- Lave-linge, arrosage du jardin, nettoyage.
- Pas pour boire ni cuisiner : l'eau de pluie n'est pas potable.

Bien s'équiper

- Pour les toilettes et le lave-linge : filtration après la citerne et pompe en inox.
- Taille : à titre indicatif, la commune d'Uccle cite 5 000 à 10 000 litres pour un ménage moyen.
- En construction ou en rénovation lourde, une citerne est souvent imposée par le permis : renseignez-vous auprès de votre commune.

Sources : energie.wallonie.be (« Placer un système de chauffage biomasse ») ; SPW Énergie, « 101 idées futées », 2024 ; environnement.brussels ; Homegrade ; Test-Achats ; uccle.be.

4. Mon contexte

À observer	Ma situation	Opportunité ou contrainte
Exposition du toit orientation, pente, ombres d'arbres ou de bâtiments		
Consommation de journée qui est à la maison, quels appareils tournent le jour		
Statut propriétaire, locataire, copropriété (accord nécessaire ?)		
Place disponible pour une cuve, un stock de bois, un ballon		
Budget sur 2 ans y compris l'entretien		
Réseau voisins équipés, artisan de confiance, achats groupés		

5. Mes priorités

Solution envisagée	Pourquoi elle me convient	Première étape et date

ET ENSUITE ?

Avant de signer un devis, demandez un avis neutre (Guichets Énergie Wallonie, Homegrade, Energiehuis) et comparez au moins trois offres. Puis passez à l'étape 6 avec la fiche 6.2, « Fabriquer ses cosmétiques maison ».